

Protocole de présentation et de soumission des textes :

L'auteur devra envoyer sa proposition de contributions par courrier électronique en format Word tout en indiquant (1) son nom ou pseudonyme, le cas échéant, (2) son titre universitaire, (3) le titre du texte ou les premiers mots de chaque texte (4) sa notice biobibliographique ne dépassant pas 100 mots, (5) un résumé (Abstract) du texte ne dépassant pas 200 mots.

Longueur des textes

- 4 000 à 6 000 mots pour les réflexions, les textes critiques portant sur une œuvre littéraire.
- 1 000 à 1 200 mots pour les notes ou comptes rendus de lecture.
- 1 000 à 1 500 mots pour les portraits d'écrivains.
- 1 500 à 2 000 mots pour les entretiens avec des écrivains, critiques littéraires et chercheurs.
- Poèmes ou nouvelles en français : maximum 5 pages ou 5 poèmes.

La police de caractères exigée est le Times New Roman, taille 12 points, à un interligne et demi, et une taille de 10 points pour les notes de bas de page, police de caractère, Calibri.

• **Titre du texte**: le titre doit être en gras avec les titres des œuvres en italique. S'il comporte deux parties, utilisez deux points au lieu du soulignement. Les titres de l'article et des paragraphes ne sont jamais suivis d'un appel de note.

Exemple : **Chauvet et Faulkner : cas d'intertextualité.**

• **Les références**: toute citation doit être associée à une note de bas de page. Les citations de moins de 5 lignes sont intégrées au texte et indiquées par des guillemets –sans italique. Allez à la ligne et utilisez l'alinéa pour les citations de plus de 5 lignes. Dans ce cas, il n'y a ni guillemets ni italique. Veuillez indiquer les références en bas de pages (Prénom, nom de l'auteur, titre du livre en italique, ville d'édition, éditeur, année de publication).

Exemple : Marie Vieux-Chauvet, *Fille d'Haïti*, Paris, Zellige, 2014.

- Les coupures à l'intérieur d'une citation sont signalées entre crochets droits [...].

Si le début de la citation manque, le premier mot suivant les crochets est écrit en minuscule. Les signes de ponctuation suivent les crochets.

- Toute intervention dans une citation est signalée entre crochets droits [].
- Titre cité dans la note précédente : Ibid., p.
- Titre déjà cité : Op. cit., p.
- Quand il est nécessaire, utilisez cf., non pas voir.

• **Bibliographie, Livres** : Indiquer le nom de l'auteur (maj.), prénom (min.) suivi du titre de l'ouvrage en italique, ville d'édition, éditeur, année de publication. Ex : VIEUX-CHAUVET, Marie, *Fille d'Haïti*, Paris, Zellige, 2014. S'il s'agit d'un livre publié plus d'une fois, il faut préciser l'édition consultée et l'année de la première publication mise entre crochets précédée du titre.

Ex : VIEUX-CHAUVET, Marie, *Fille d'Haïti* [1954], Paris, Zellige, 2014.

• **Chapitre d'un livre** : Nom de l'auteur (maj.), Prénom (min.), titre du chapitre (entre guillemet), titre de l'œuvre (italique), ville, édition, année de publication, pages consultées.

Ex : GENETTE, Gérard, « Frontières du récit », *Figures II*, Paris, Seuil, 1969, pp. 49-69.

Article de revue: Nom de l'auteur (maj.), Prénom (min.), titre de l'article (entre guillemet), nom des directeurs du numéro, nom du magazine, journal ou revue (en italique), volume, numéro, année de publication, pages consultées.

Ex : LAHENS, Yanick, « Chauvet, Faulkner : cas d'intertextualité », Carolyn Shread, Wébert Charles (dir.), *Revue Legs et Littérature* 4, janvier 2015, pp. 65-82.